

Paris, le 20.04.20 001194 CM

Le Ministre

Monsieur,

Votre courrier en date du 20 janvier dernier, concernant les difficultés auxquelles font face les associations de défense des détenus palestiniens, a retenu toute mon attention.

La France est profondément attachée à la liberté d'expression et d'action de la société civile. Nous souhaitons que toutes ses composantes, y compris les ONG, puissent travailler dans de bonnes conditions, en Palestine comme partout dans le monde. En outre, la France considère qu'il est de la responsabilité des Etats de créer et de maintenir un environnement propice au travail et à la sécurité de la société civile. Nous marquons cette position avec constance dans nos contacts avec les autorités israéliennes, à titre bilatéral et aux côtés de nos partenaires européens.

Par ailleurs, les autorités françaises sont attentives à la situation des quelque 5 000 prisonniers palestiniens détenus en Israël, dont 461 sous le régime de la détention administrative. Elles rappellent aux autorités israéliennes, dans le cadre des relations étroites qui existent entre nos deux pays, que les conditions de détention des prisonniers doivent être conformes aux obligations prévues par les conventions internationales dans le domaine des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, en particulier les Conventions de Genève du 12 août 1949 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auxquels Israël est partie.

Lors de son passage à l'examen périodique universel au Conseil des droits de l'Homme en janvier 2018, la France a appelé Israël à lutter contre l'impunité par des enquêtes approfondies et impartiales, sur toutes les allégations d'atteintes aux droits de l'Homme. Nous considérons aussi que la détention administrative doit être conforme aux engagements internationaux pris par Israël, et qu'elle doit demeurer une mesure exceptionnelle de durée limitée, respectant les garanties fondamentales.

Soyez assuré, Monsieur, que la France reste engagée pour le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'Homme, notamment à travers un soutien actif aux organisations des sociétés civiles palestinienne et israélienne. Nous demeurerons attentifs à la situation des prisonniers palestiniens.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M Le Drian

Jean-Yves LE DRIAN

Monsieur François LEROUX
Président de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine